

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES EN CONTROLE TERMINAL

DISPENSE D'ASSIDUITE (cf. règlement des études)

INSCRIPTION EN CONTROLE TERMINAL (CT)

Peuvent être dispensés d'assiduité les étudiants se trouvant dans l'une des situations suivantes, sur présentation des justificatifs

Aucune modification du régime ne pourra être acceptée à moins de 4 semaines du début des examens

- ✓ Chargé(e) de famille : *joindre le livret de famille*
- ✓ Situation de santé et handicap
- ✓ Salarié(e) : **(Le contrat de travail doit être fourni, il doit couvrir l'année universitaire + temps de travail supérieur à 150h/trimestre ou 600h/an)**
- ✓ Titulaire d'un mandat électif : *joindre le justificatif attestant de la fonction*
- ✓ Sportif de haut niveau
- ✓ Artiste de haut niveau (*Inscrit sur la liste AHN de l'UNS*) : *joindre le justificatif*
- ✓ Engagé(e) dans un double cursus : *joindre un certificat de scolarité*
- ✓ Titulaire du statut d'étudiant entrepreneur : *joindre le justificatif*

Ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de l'administration.

Après examen des pièces, l'étudiant recevra une réponse à l'adresse mail etu.unice.fr

L'annexe 1 est à déposer aux secrétariats des formations

Complétée et accompagnée des justificatifs